

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 à 20H30

### PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 Octobre, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER - Dominique GUILLET - Denis PELLISSIER-  
Christophe TORREGROSSA – Rachel MAGNIN- Nelly GUILLET- Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly Guillet

Secrétaire de Mairie :

#### Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois de Juillet
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Chauffage collectif : bilan schéma directeur – Transfert compétence « autorité organisatrice de la distribution de chaleur » - Lancement Délégation de Service Public
4. Déneigement hiver 2024/2025
  - Recrutements saisonniers
  - Mise en place des astreintes
  - Organisation 2024/2025
5. Tarifs « Nordiques » Stations de la Drôme hiver 2024-2025
6. Travaux de réaménagement des traversées de village
7. Projet départemental de renaturation ancienne route de Proncel
8. Compte rendu réunions & dossiers en cours (Rendez-vous Sous-Préfète - Location appartements communaux – Réorganisation des points de tri – Déploiement de la fibre – Commission de sécurité Joël Ponçon – Projet logement DAH- transfert compétence eau/assainissement ....
9. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

1. **Approbation PV conseil 31 Juillet 2024** *Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité*
2. **Désignation Secrétaire de séance** : Nelly Guillet
3. **Chaufferie collective** : bilan schéma directeur – Transfert compétence « autorité organisatrice de la distribution de chaleur » - Lancement Délégation de Service Public

Suite au schéma directeur engagé par le SDED sur la gestion et le devenir de la chaufferie collective et après échanges entre l'ensemble des partenaires impliqués dans le dossier, le projet de délibération ci-dessous est



soumis aux élus. Cette délibération répond à une demande du SDED de délibérer favorablement pour autoriser le transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution de chaleur ». Elle est toutefois différente de celle soumise par le SDED dans la mesure où la proposition du SDED laissait en suspend des questions importantes sur la nature du transfert de compétence demandée.

***Délibération : Reprise de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur »***

*La commune de Vassieux-en-Vercors a transféré sa compétence optionnelle « autorité organisatrice de la distribution de chaleur » au Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ainsi, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme s'est substitué à la commune pour la mise en œuvre de la rénovation complète des équipements et assure, depuis cette date, l'exploitation du service public en gestion directe.*

*Considérant par ailleurs que :*

- Les polices d'abonnement avec les usagers ont été conclues jusqu'à la fin de l'année 2026 ;*
- Le Syndicat exploite aujourd'hui le service public en gestion directe avec un contrat d'exploitation et un contrat d'approvisionnement en bois ;*
- Les prix de chaleur ont évolué à la hausse au 1<sup>er</sup> avril 2015, au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 tandis que le périmètre évoluait à la baisse ;*

*Monsieur le Maire expose :*

*Afin d'envisager les conditions technico-économiques de poursuite du réseau de chaleur après 2026, un schéma directeur a été réalisé par le SDED. Il en résulte que, sous réserve de la réalisation de certains investissements, d'optimisations techniques et d'une densification du réseau, la poursuite du service public sous la forme d'une délégation de service public (DSP) via un opérateur local avec portage citoyen est envisageable. Cette option est confortée par la nécessité de tenir compte des interrogations de la Chambre Régionale des Comptes établies lors de son contrôle du Syndicat notifié le 17 août 2023.*

*Plusieurs raisons conduisent à cette orientation vers une DSP : 1. le SDED ne gère qu'un seul réseau de chaleur de ce type pour tout le département, ce qui ne lui permet pas d'optimisation 2. la Commune n'a elle-même ni les moyens humains, ni les moyens financiers de porter directement un tel service 3. La délégation de service public à un opérateur spécialisé dans ce domaine devrait permettre une amélioration des conditions d'exercice de ce service.*

*En conséquence, les collectivités ont convenu de mettre fin à la délégation de compétence communale faite au Syndicat afin que la compétence « d'autorité organisatrice de la distribution de chaleur » soit restituée à la commune de Vassieux-en-Vercors.*

*Le Syndicat s'engage toutefois à apporter son expertise technique et administrative à la commune pour la passation de la procédure de délégation de service public, compte-tenu de sa connaissance de ce type de contrat, expertise dont ne dispose pas la commune, dont les moyens humains et financiers sont ceux d'une commune de 330 habitants. Il est précisé que la commune, le Parc naturel régional du Vercors, le conseil Départemental de la Drôme et les représentants des usagers seront associés à chaque étape de la procédure : élaboration du cahier des charges, analyse des offres, rédaction du contrat de DSP (...)*

*Le SDED s'engage également à poursuivre l'accompagnement de la commune dans le suivi de la reprise de cette compétence au-delà de la signature de la DSP par la commune, selon les modalités à définir avant la signature de la DSP.*

*Il est enfin proposé que la prise d'effet de la reprise de la compétence par la commune intervienne à la signature du contrat de DSP dont le projet aura été approuvé au préalable par le Conseil municipal de*

***Soumise au vote cette proposition de délibération est validée à l'unanimité.***

#### **4. Déneigement hiver 2024/2025**

##### **➤ Recrutements saisonniers**

Comme chaque année, le service technique de la commune doit être renforcé pour assurer le déneigement des voiries communes et il est proposé de recruter deux agents saisonnier vacataires pour la période allant du 18 Novembre 2024 au 18 Avril 2025. ***Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité.***

##### **➤ Mise en place des astreintes**

Comme chaque année également, un calendrier d'astreinte est établi pour assurer la viabilité hivernale sur la commune et autoriser les agents et vacataires a travaillé en dehors des horaires de travail y compris weekend et jours fériés. Il est proposé l'instauration d'astreintes d'une semaine complète du lundi au dimanche à partir du lundi 18 Novembre 2024 jusqu'au dimanche 13 Avril 2025, selon la réglementation en vigueur. Elles seront rémunérés selon la grille correspondante ***Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité.***

##### **➤ Organisation 2024/2025**

La note d'organisation du déneigement 2024/2025 est présentée aux élus. Elle est sans changement majeur par rapport à l'an passé. Il est proposé un envoi à la population par publipostage et par mail. ***Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité.***

#### **5. Tarifs « Nordiques » Stations de la Drôme hiver 2024-2025**

Comme chaque année, les élus doivent valider par délibération les tarifs « nordiques » applicables sur le territoire de Vassieux (cela concerne le stade de biathlon et les pistes du fond de Vassieux). Après échanges, les élus renouvèlent leur opposition à l'instauration d'un « pass balade » sur le territoire de la commune. ***Soumis au vote les tarifs 2024/2025 sont validés à l'unanimité à l'exception du « pass balade »***

Comme chaque année également, les élus doivent valider par délibération les modalités et les tarifs de prises en charge des frais de secours. ***Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité.***

#### **6. Travaux de réaménagement des traversées de village**

Un point d'avancement des travaux en cours est présenté aux élus. Les élus sont également informés que les financements pour la tranche 2 de la traversée du village ont été obtenus et que les travaux pourront être engagés en 2025. Une communication à la population par voie de mail sera adressée courant Novembre 2024.

#### **7. Projet départemental de renaturation ancienne route de Proncel**

Le service des routes du conseil départemental renouvèle une demande faite en 2023 concernant le secteur du Col de Proncel et visant à la :

- dés-imperméabilisation du sol par décroulage/terrassement de la surface bitumée sur environ 450 mc2 "ancienne route appartenant au Département".



- La replantation d'arbres imposée aux collectivités afin d'assurer des mesures compensatoires lors des opérations d'abattage d'arbres (loi 3 DS)

Après échanges, les élus renouvèlent leur position de 2023 : ils donnent un avis favorable au décroutage de l'ancienne route et un avis plutôt défavorable sur la renaturation de l'espace concerné principalement parce qu'une replantation affecterait la vue sur le plateau de Vassieux. Les élus restent prêts à réétudier le dossier sur présentation d'un dossier plus précis sur la nature des végétaux et l'aménagement paysager envisagé.

8. **Compte rendu réunions & dossiers en cours** (Rendez-vous Sous-Préfète - Location appartements communaux – Réorganisation des points de tri – Déploiement de la fibre – Commission de sécurité Joël Ponçon – Projet logement DAH- transfert compétence eau/assainissement

Les élus sont informés des dossiers en cours de la commune qui seront relayés à la population lors d'une prochaine réunion publique ou par voie de mail.

*Ajout post-conseil : une réunion publique a été organisée le 13 Novembre et un mail à la population reprenant l'ensemble des dossiers en cours a été adressé le 27 Novembre.*

#### 9. Questions diverses :

Denis Pellissier présente un projet de création de desserte forestière et propose de porter le projet pour le compte de la commune. Avant d'avancer dans la constitution du dossier, il sollicite l'avis des élus. Après présentation du dossier, les élus donnent leur accord pour avancer sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,  
Nelly Guillet

Le Maire  
Thomas OTTENHEIMER